



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Impact du confinement sur la santé mentale

Question écrite n° 28670

### Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'impact du confinement sur les personnes atteintes de troubles mentaux. En effet, le confinement annoncé le 16 mars 2020 par le Président de la République, nécessaire pour freiner durablement la propagation du covid-19, va provoquer indubitablement une augmentation des troubles parmi les Français atteints de désordres liés à une maladie mentale. 12 millions de Français sont concernés aujourd'hui et ce chiffre pourrait augmenter en raison du stress et des états anxieux dus au confinement. La prise en charge des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, déjà présents ou causés par la crise, ne peut être ignorée. Les spécialistes et professionnels alertent sur de nombreux points à prendre en considération. Ils constatent une baisse significative de mouvement au sein des urgences psychiatriques et une baisse des consultations auprès des psychiatres. Ils constatent également une sortie plus précoce des patients hospitalisés afin de libérer des lits. Ce manque de suivi des patients aura un impact sur leur santé car ce sont des patients fragiles avec des pathologies annexes plus importantes que le reste de la population, comme un risque cardio-vasculaire et respiratoire accru. Un certain nombre d'entre eux, isolés, peut également avoir des difficultés à respecter les règles du confinement et les mesures de protection associées, ce qui en fait une population particulièrement à risque d'atteinte du covid-19. Les soignants ont mis en place des mesures pour répondre à cette urgence. Ils ont dû, rapidement, développer des mesures de suivi à distance pour prévenir un état de rupture d'équilibre ou de risque suicidaire. Ils ont également mis en place des consultations audio ou vidéo pour les personnes les moins fragiles. Néanmoins, des réponses plus structurées doivent être apportées et la psychiatrie ne doit plus être considérée comme le parent pauvre de la médecine. Un plan d'urgence doit être mis en place afin de répondre aux problèmes existants et aux besoins accrus qui risquent de se manifester à l'issue de la période de confinement. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend mettre un place un plan national afin de limiter les effets négatifs de cette crise sur les personnes atteintes de maladie mentale et contenir l'émergence de situation de stress et d'état dépressif post-crise.

### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Falorni](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (1<sup>re</sup> circonscription) - Libertés et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28670

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 14 décembre 2020

**Question publiée au JO le :** [21 avril 2020](#), page 2944

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)